

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 juillet 2025**

DATE DE LA CONVOCATION

27 juin 2025

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 2

Pouvoirs : 5

Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le 07 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER, Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY, Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Yves-Marie HAHUSSEAU, Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux) a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr),
Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés : Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-059-2025

Objet : Vote des rapports annuels du délégataire (DSP) relatifs aux 3 équipements aquatiques de la Communauté de communes du Grand Chambord

Monsieur Michel LAURENT, Vice-président en charge des équipements nautiques, précise que l'article L.3131-5 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique prévoit que les concessionnaires doivent produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des

opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que dès communication de ce rapport son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Monsieur le Vice-président rappelle que la gestion et l'exploitation du centre aquatique du Grand Chambord, de la baignade naturelle du Grand Chambord et la piscine de Bracieux ont été concédées à la société VERT MARINE.

Le concessionnaire VERT MARINE a remis ses rapports d'activités annuel des trois équipements pour l'exercice 2024 (présenté en annexes 5, 6, et 7).

Après avoir été présenté en commission ressources et services à la population réunie le 23 juin 2025, Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire de prendre acte des rapports du concessionnaire VERT MARINE pour la gestion et l'exploitation des trois équipements nautiques pour l'exercice 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des rapports du concessionnaire VERT MARINE pour la gestion et l'exploitation des trois équipements nautiques pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

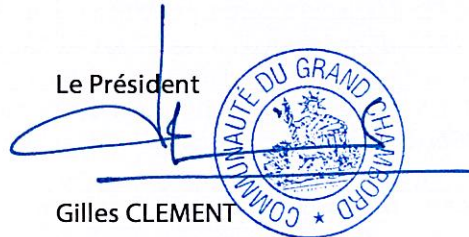
Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT